# LES PRIMES D'ÉPARGNE SERONT PAYÉES BIENTÔT!

VOTRE PRIME D'ÉPARGNE est notre façon de vous remercier pour votre excellent travail qui a une incidence directe sur le succès de notre magasin. Merci pour tout ce que vous faites! Poursuivez votre lecture pour obtenir plus d'informations sur la prime d'épargne à venir et d'autres mises à jour sur le régime.



SUIS-JE ADMISSIBLE À UNE PRIME D'ÉPARGNE?



Avez-vous reçu une prime d'accroissement de votre marchand en 2018?



Travailliez-vous pour le même marchand associé de Canadian Tire le 31 décembre 2018?



Si vous avez répondu oui à ces deux questions, vous êtes admissible à une prime\*!

\* Vous êtes également admissible si : vous avez quitté votre magasin Canadian Tire et avez été embauché par un autre magasin Canadian Tire dans les 30 jours qui ont suivi; ou votre emploi a pris fin avant le 31 décembre 2018, mais votre âge et vos années de service totalisaient au moins 65.

#### **COMBIEN VAIS-JE RECEVOIR?**

La Société Canadian Tire finance entièrement les primes d'épargne de votre magasin. Le montant dépend :



de la prime d'épargne totale fournie par la Société Canadian Tire à votre magasin



du montant de la prime d'accroissement que vous avez reçue en juin 2018



du nombre total de participants au régime à votre magasin

Pour connaître le montant de votre prime d'épargne, visitez **masunlife.ca** à la fin janvier!

#### MON RÉGIME DE PARTAGE DES PROFITS

« Le Régime de partage des profits est une excellente façon d'épargner pour les meilleures choses de la vie! Ma conjointe et moi planifions utiliser notre épargne pour bâtir un chalet en forêt le long de la rivière sur notre propriété. »

- **Dustin MacDougall**, technicien, centre-auto, magasin nº 46



# FAVORISEZ LA CROISSANCE DE VOTRE ARGENT

Recevoir une prime d'épargne vous aidera toujours à accroître votre épargne, mais c'est la façon dont vous l'investissez qui peut faire toute la différence.

- ▶ Pour investir votre prime d'épargne et voir vos économies fructifier; ouvrez une session sur masunlife.ca!
- ▶ Plus vous gardez votre argent dans votre compte longtemps, plus il pourrait s'apprécier de centaines, sinon de milliers de dollars au fil des ans!

# Pour en savoir plus sur votre prime d'épargne et la façon de l'investir, visitez partagedesprofits.ca!

- Cliquez sur « À propos du partage des profits » dans la barre d'outils supérieure : regardez les vidéos du régime pour un aperçu du fonctionnement de vos comptes, puis défilez vers le bas pour savoir comment et quand vous pouvez retirer de l'argent de votre compte de primes d'épargne
- Cliquez sur « Rapport annuel » dans la barre d'outils supérieure pour vous renseigner sur vos options de placement et voir le rendement de vos placements



# **L'IMPÔT** ET LE PARTAGE DES PROFITS

Le Régime de partage des profits est conçu pour minimiser l'impôt que vous devez payer sur vos primes et vos revenus de placement. La Financière Sun Life dépose automatiquement vos primes de la façon la plus efficace sur le plan fiscal, conformément aux règles de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

#### LE PARTAGE DES PROFITS ET VOTRE PLAFOND **DE COTISATION À UN REER**

Les cotisations que votre marchand et la Société Canadian Tire versent au Régime de partage des profits réduisent vos droits de cotisation à un REER personnel. Pour savoir combien vous pouvez cotiser à votre REER, consultez votre avis de cotisation, émis par l'Agence de revenu du Canada (ARC) chaque année.

Si vous cotisez à un autre régime, comme un REER personnel, vous voudrez peut-être communiquer avec un représentant de la Financière Sun Life pour comprendre l'incidence du Régime de partage des profits sur votre plafond de cotisation à un REER.

Le saviez-vous? Vous pouvez cotiser à votre compte REER du Régime de partage des profits. Quel est l'avantage? Vous pouvez épargner davantage grâce aux frais de gestion de placements moins élevés. Communiquez avec la Financière Sun Life pour obtenir les détails!



#### **MERCI**

## D'AVOIR RÉPONDU AU SONDAGE SUR LE RÉGIME DE PARTAGE DES PROFITS!

En 2018, nous vous avons invités à répondre à un sondage en ligne pour nous dire ce que vous pensiez du Régime de partage des profits.

Plus de **3 000 employés** nous ont fait part de leurs commentaires. Merci d'avoir pris le temps d'exprimer votre opinion!

Nous utiliserons les résultats du sondage pour adapter nos communications sur le régime afin de vous fournir les informations de la façon qui vous convient le mieux.



### LA FINANCIÈRE SUN LIFE FAIT UN DON DE 5 000 S À BON DÉPART :

Vous avez contribué à une bonne cause!

En juillet et août derniers, la Sun Life a donné 5 \$ au programme Bon Départ de Canadian Tire pour chaque nouvelle inscription à son site Web. Les 654 nouvelles inscriptions se sont traduites par un don de 3 264 \$ que la Sun Life a augmenté pour faire un don total de 5 000 \$.

Bon départ facilite l'accessibilité au jeu et au sport pour tous les enfants canadiens - merci de votre soutien! **Bon départ** 

## **AVEZ-VOUS DES QUESTIONS AU SUJET DU RÉGIME DE PARTAGE DES PROFITS?**

Visitez partagedesprofits.ca: votre source de renseignements n° 1 sur le régime.



Ouvrez une session sur masunlife.ca pour vérifier votre épargne et téléchargez l'application ma Sun Life mobile afin d'accéder à votre compte à l'aide de votre empreinte digitale!



Appelez le Centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life, au 1 866 733-8612, ouvert tous les jours ouvrables, de 8 h à 20 h. HE. Le service est offert dans plus de 190 langues.